

28 juin 2019
Français
Original : anglais*

Vingt-neuvième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique

Balaclava (Maurice)
16-20 septembre 2019

Ordre du jour provisoire annoté

Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale dans le cadre de la lutte contre le problème mondial de la drogue.
4. Application des recommandations adoptées à la vingt-septième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique.
5. Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail :
 - a) Stratégies nationales et régionales efficaces de lutte contre le trafic de drogues par mer, notamment le trafic transatlantique de cocaïne et le trafic d'héroïne dans l'océan Indien ;
 - b) Évolution des modes opératoires des trafiquants et des méthodes de dissimulation et de transport, et techniques d'enquête efficaces pour y faire face ;
 - c) Lutte contre le blanchiment d'argent, les flux financiers illicites et l'utilisation du darknet et des cybermonnaies dans le cadre du commerce de la drogue ;
 - d) Besoins particuliers des enfants et des jeunes en contact avec le système judiciaire pour des infractions liées aux drogues.
6. Suivi de la mise en œuvre, aux niveaux national, régional et international, de tous les engagements à aborder et combattre le problème mondial de la drogue énoncés dans la Déclaration ministérielle de 2019.
7. Organisation de la trentième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport.

* Disponible uniquement en anglais, arabe et français, qui sont les langues de travail de cet organe subsidiaire.



Annotations

1. Élection du Bureau

Le Bureau est élu conformément à l'article 15 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social. La Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique, a dans le passé élu un président, deux vice-présidents et un rapporteur.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour provisoire de la vingt-neuvième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique, qui figure dans le présent document a été approuvé par la vingt-huitième Réunion, tenue à Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie) du 17 au 21 septembre 2018.

Une fois l'ordre du jour adopté, la vingt-neuvième Réunion établira un programme de travail. On trouvera en annexe au présent document un projet de programme de travail qui lui sera soumis pour examen.

Documentation

Ordre du jour provisoire annoté (UNODC/HONLAF/29/1)

3. Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale dans le cadre de la lutte contre le problème mondial de la drogue

Les participants sont invités à faire part à la vingt-neuvième Réunion des mesures prises par leurs gouvernements respectifs pour renforcer la coopération régionale et sous-régionale dans des domaines comme les enquêtes conjointes, la formation des agents des services de détection et de répression et l'échange d'informations et de données d'expérience relatives à la lutte contre le problème mondial de la drogue.

Les participants sont priés d'informer la Réunion des obstacles qui, dans la pratique, entravent la coopération sous-régionale et des mesures prises pour les surmonter.

Ils sont priés de soumettre à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, avant la vingt-neuvième Réunion, un rapport de trois pages destiné à informer cette dernière des tendances du trafic de drogues dans leur pays et, conformément à la résolution 56/10 de la Commission des stupéfiants, à lui rendre compte des mesures prises pour réduire l'offre et la demande ainsi que de la coopération internationale mise en place pour lutter contre le blanchiment d'argent et promouvoir la coopération judiciaire. Seuls les rapports de pays reçus avant la date indiquée dans l'invitation seront traduits dans les langues de travail de la Réunion.

Documentation

Note contenant le rapport du Secrétariat sur la situation mondiale en matière de trafic de drogues (UNODC/HONLAF/29/2)

Rapport du Secrétariat sur la situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues (UNODC/HONLAF/29/3)

4. Application des recommandations adoptées à la vingt-septième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique

Les participants sont invités à informer la vingt-neuvième Réunion des mesures prises par leurs gouvernements respectifs pour donner suite aux recommandations adoptées à la vingt-septième Réunion, tenue à Hurgada (Égypte) du 18 au 22 septembre 2017.

La vingt-neuvième Réunion sera saisie d'une note du Secrétariat présentant les réponses à un questionnaire sur les mesures prises par les gouvernements en application de ces recommandations.

Documentation

Note du Secrétariat sur l'application des recommandations adoptées à la vingt-septième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique (UNODC/HONLAF/29/4)

5. Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail

Des groupes de travail spéciaux sont constitués en vue d'examiner des questions d'intérêt régional et de faciliter des discussions informelles et de libres échanges de vues sur ces sujets. Les groupes de travail sont invités à présenter leurs conclusions et recommandations en séance plénière, pour approbation et inclusion dans le rapport sur les travaux de la Réunion.

a) Stratégies nationales et régionales efficaces de lutte contre le trafic de drogues par mer, notamment le trafic transatlantique de cocaïne et le trafic d'héroïne dans l'océan Indien

Le trafic de drogues par voie maritime reste un grave sujet de préoccupation pour les pays de la région africaine, sous la menace de groupes criminels qui tentent d'utiliser leurs territoires comme points de transit vers d'autres marchés de consommation illicite.

Ainsi, d'importants volumes de cocaïne en provenance d'Amérique du Sud et d'héroïne en provenance d'Asie du Sud-Ouest sont transportés par mer via l'Afrique et, selon les informations, le nombre de saisies de ces deux substances sur le continent aurait considérablement augmenté.

Le groupe de travail examinera les tendances actuelles du trafic de drogues par mer, y compris les itinéraires empruntés, ainsi que les données d'expérience opérationnelle et les pratiques optimales échangées en matière d'enquêtes sur les saisies, de collaboration entre autorités et de répression de l'utilisation de conteneurs de fret. Les participants voudront peut-être examiner les difficultés rencontrées par leurs pays dans la lutte contre le trafic de drogues par mer, la manière dont celles-ci ont été surmontées et les enseignements qui peuvent en être tirés pour l'avenir.

b) Évolution des modes opératoires des trafiquants et des méthodes de dissimulation et de transport, et techniques d'enquête efficaces pour y faire face

Le groupe de travail examinera les tendances relevées par les services nationaux de détection et de répression des infractions liées à la drogue en matière de dissimulation et de transport de drogues aux niveaux régional et interrégional. Il examinera aussi l'action que mènent les autorités douanières pour favoriser la circulation transfrontalière et la sécurité des biens, des moyens de transport et, dans une certaine mesure, des personnes. En collaboration avec la police et d'autres services de détection et de répression, les agents des douanes s'efforcent de prévenir les activités criminelles, y compris tous les types de trafic, de les détecter et d'enquêter à leur sujet. Ils contribuent également grandement à la collecte et à l'échange de renseignements et prennent part aux activités d'analyse des risques, aux opérations d'interception et aux enquêtes.

Les participants seront invités à échanger des informations non seulement sur les pratiques mises en œuvre pour enquêter sur des cas complexes de trafic de drogues, mais également sur l'utilisation de techniques d'enquête efficaces, y compris les livraisons surveillées. Ils seront aussi invités à faire part des difficultés rencontrées dans la conduite de ce type d'opérations et d'enquêtes et à partager leurs opinions sur la manière dont ces difficultés sont actuellement traitées ou pourraient être surmontées.

Les participants souhaiteront peut-être également examiner la mesure dans laquelle les mécanismes et organisations de coopération régionale et internationale qui existent en matière de détection et de répression sont efficaces pour appuyer les opérations et enquêtes en question. À cet égard, ils voudront peut-être suggérer des améliorations. Ils sont invités à mettre en avant, en particulier, les mesures et stratégies qui ont fait leurs preuves et les domaines dans lesquels il faudrait redoubler d'efforts.

c) Lutte contre le blanchiment d'argent, les flux financiers illicites et l'utilisation du darknet et des cybermonnaies dans le cadre du commerce de la drogue

Le groupe de travail saisi de ce thème examinera les difficultés que présente le blanchiment de l'argent de la drogue, y compris l'utilisation des cybermonnaies aux fins du blanchiment du produit du trafic et le problème croissant du commerce de drogues sur les marchés noirs du darknet.

Le darknet offrant aux auteurs d'infractions un anonymat relatif, les services de détection et de répression et les services de renseignement financier doivent renforcer leur capacité à remonter jusqu'à l'origine des échanges en cybermonnaies et à mener des opérations d'infiltration sur ce réseau. La question des capacités dont ces services disposent pour remonter les flux financiers illicites jusqu'à l'origine de ces échanges sera abordée.

Les participants seront invités à échanger des informations sur les dernières tendances observées par leurs services en ce qui concerne l'ampleur et la nature du blanchiment d'argent lié au trafic de drogues, ainsi que sur les meilleures pratiques d'enquête suivies à cet égard. Ils seront également invités à examiner des questions relatives à la coopération internationale effective dans ces domaines, ainsi qu'à aborder les difficultés que présente la saisie de produits du crime en cybermonnaies et les moyens de garantir une coopération internationale efficace dans les affaires de trafic de drogues sur le darknet. Le groupe de travail conclura ses travaux en proposant des recommandations.

d) Besoins particuliers des enfants et des jeunes en contact avec le système judiciaire pour des infractions liées aux drogues

Dans de nombreux pays d'Afrique, plus de 50 % de la population a moins de 18 ans. Étant donné ce nombre considérable d'enfants et de jeunes, il importe d'investir dans la prévention de leur exploitation par les trafiquants de drogues et dans des mesures efficaces de lutte contre ce phénomène, ainsi que de traiter les enfants conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant et aux autres règles et normes pertinentes des Nations Unies. Il faudrait, en particulier, que les enfants qui font usage de drogues ne fassent pas l'objet de poursuites pénales et que ceux qui sont exploités par des groupes criminels soient considérés avant tout comme des victimes.

L'objectif de la justice pour mineurs est d'abord de réinsérer dans la société les enfants auteurs d'infractions et de les empêcher d'entrer dans le système judiciaire ou de les en détourner. Les enfants devraient n'être détenus qu'en dernier recours, pendant une durée aussi brève que possible, et être séparés des adultes dans des établissements spécialisés. Les détenus mineurs devraient avoir accès à des services de prévention et de traitement de tous les troubles liés à l'usage de drogues ou autres problèmes de santé mentale qui pourraient les concerner.

S'agissant des enfants et des jeunes qui, en plus d'être en contact avec le système judiciaire pour des infractions liées aux drogues, en consomment également, il est très important de s'attaquer aux conséquences sanitaires et sociales que ce contact a sur eux. À cet égard, il est essentiel d'éviter que les enfants n'aient affaire au système de justice, la réponse restant toujours de mettre l'accent sur le traitement de la dépendance, de faciliter leur réinsertion et leur implication dans la société et d'investir dans la prévention.

Le groupe de travail examinera les besoins des enfants et des jeunes en contact avec le système judiciaire et se penchera sur les mesures de prévention, sur les solutions de substitution aux condamnations et aux peines et sur d'autres mesures susceptibles d'atténuer les préjudices subis par les enfants et les jeunes, y compris ceux qui font usage de drogues, ainsi que sur le rôle que les services de détection et de répression et le secteur de la santé ont à jouer dans ce contexte.

6. Suivi de la mise en œuvre, aux niveaux national, régional et international, de tous les engagements à aborder et combattre le problème mondial de la drogue énoncés dans la Déclaration ministérielle de 2019

À l'ouverture du débat ministériel de la soixante-deuxième session de la Commission des stupéfiants, tenue en mars 2019, les ministres et représentants des gouvernements ont adopté par consensus la Déclaration ministérielle sur le renforcement des actions que nous menons aux niveaux national, régional et international, pour accélérer la mise en œuvre de nos engagements communs à aborder et combattre le problème mondial de la drogue. Dans la Déclaration, les États Membres se sont engagés à accélérer, suivant le principe de la responsabilité commune et partagée, la pleine application de la Déclaration politique et du Plan d'action de 2009 sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, de la Déclaration ministérielle conjointe issue de l'examen de haut niveau auquel la Commission des stupéfiants a procédé en 2014 sur l'application, par les États Membres, de la Déclaration politique et du Plan d'action, et du document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale, en vue de concrétiser l'ensemble des engagements, recommandations pratiques et ambitieux objectifs qui y sont énoncés.

La Déclaration politique et le Plan d'action, adoptés lors du débat de haut niveau de la cinquante-deuxième session de la Commission en 2009, portent sur des mesures destinées à renforcer la coopération internationale, définissent les problèmes et domaines qui nécessitent des efforts supplémentaires et énoncent des buts et objectifs dans le cadre de la lutte contre le problème mondial de la drogue. Dans sa résolution 56/10, la Commission a prié les réunions de ses organes subsidiaires de contribuer au suivi de l'application, par les États Membres, de la Déclaration politique et du Plan d'action au niveau régional en examinant les progrès réalisés à cet égard dans chaque région. Dans cette même résolution, elle a encouragé les États Membres à examiner les compétences et la composition de leurs délégations aux réunions de ses organes subsidiaires, afin de couvrir les différents aspects du problème mondial de la drogue, à savoir la demande, l'offre et la coopération internationale, l'objectif étant de mener des débats de fond sur cette question et de participer activement à l'examen du point de l'ordre du jour intitulé « Suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue ». En outre, elle a prié les réunions de ses organes subsidiaires de formuler, à l'issue de leurs délibérations, des recommandations régionales propres à faire progresser l'application de la Déclaration politique et du Plan d'action.

En 2014, les États Membres ont réalisé un examen de haut niveau à mi-parcours de l'application de la Déclaration politique et du Plan d'action afin de faire le point des progrès accomplis et des difficultés rencontrées à cet égard. À l'issue de cet examen, ils ont adopté une déclaration ministérielle conjointe qui dégage les résultats obtenus, les difficultés rencontrées et les priorités pour l'avenir concernant l'application de ces instruments.

En 2016, l'Assemblée générale a tenu une session extraordinaire sur le problème mondial de la drogue (trentième session extraordinaire) et adopté un document final intitulé « Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue » (résolution S-30/1 de l'Assemblée générale, annexe). Ce document contient un large éventail de recommandations pratiques portant sur les sept domaines thématiques suivants : a) réduction de la demande et mesures connexes, y compris la prévention et le traitement, ainsi que d'autres questions ayant trait à la

santé ; b) moyens d'assurer la disponibilité des substances placées sous contrôle et l'accès à ces substances exclusivement à des fins médicales et scientifiques, tout en en prévenant le détournement ; c) réduction de l'offre et mesures connexes, efficacité de la répression, mesures prises face à la criminalité liée aux drogues, et lutte contre le blanchiment d'argent et promotion de la coopération judiciaire ; d) questions transversales : drogues et droits de la personne, jeunes, enfants, femmes et collectivités ; e) questions transversales qui se posent pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue : situation mouvante, évolutions et circonstances du moment, dangers et risques nouveaux et persistants, dont les nouvelles substances psychoactives, conformément aux trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues et aux autres instruments internationaux applicables ; f) renforcement de la coopération internationale fondée sur le principe de la responsabilité commune et partagée ; et g) développement alternatif, coopération régionale, interrégionale et internationale aux fins d'une politique équilibrée de contrôle des drogues axée sur le développement, et prise en compte des enjeux socioéconomiques.

Les États Membres se sont déclarés résolus à prendre les mesures qui devaient l'être pour donner suite aux recommandations pratiques, en étroite partenariat avec l'Organisation des Nations Unies, d'autres organisations intergouvernementales et la société civile, et à communiquer en temps voulu à la Commission des stupéfiants, en sa qualité d'organe directeur des Nations Unies chargé en premier lieu des questions relatives au contrôle des drogues, des informations sur les progrès réalisés dans l'application de ces recommandations. La Commission des stupéfiants a lancé le processus de suivi, mettant l'accent sur l'application des recommandations en question. Pour permettre l'échange de bonnes pratiques et d'enseignements tirés de la mise en œuvre des engagements communs, elle a tenu des débats thématiques portant, entre autres, sur les recommandations pratiques qui figuraient dans les sept chapitres thématiques du document final. Des informations supplémentaires sur le processus de suivi sont disponibles à l'adresse suivante : www.ungass2016.org.

Au titre du point 6 de l'ordre du jour, les participants à la Réunion seront invités à examiner les difficultés que rencontrent les États de la région pour ce qui est de mettre pleinement en œuvre la Déclaration politique et le Plan d'action de 2009, la Déclaration ministérielle conjointe issue de l'examen de haut niveau auquel la Commission des stupéfiants a procédé en 2014 sur l'application, par les États Membres, de la Déclaration politique et du Plan d'action et le document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale, en vue de concrétiser l'ensemble des engagements, recommandations pratiques et ambitieux objectifs qui y sont énoncés. Ils seront également invités à examiner la manière dont ils pourraient contribuer au mieux, par l'intermédiaire de la Commission, à accélérer la mise en œuvre de tous les engagements pris au cours des 10 dernières années, en mettant à profit leurs connaissances techniques et leurs expériences régionales.

Documentation

Document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulé « Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue » (résolution S-30/1 de l'Assemblée générale, annexe)

Déclaration politique et Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue (voir [E/2009/28](#), chap. I, sect. C)

Déclaration ministérielle conjointe issue de l'examen de haut niveau auquel la Commission des stupéfiants a procédé en 2014 sur l'application par les États Membres de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue ([E/2014/80](#), annexe I)

Déclaration ministérielle sur le renforcement des actions que nous menons aux niveaux national, régional et international, pour accélérer la mise en œuvre de nos engagements communs à aborder et combattre le problème mondial de la drogue (voir [E/2019/28](#), chap. I, sect. B)

7. Organisation de la trentième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique

Les participants à la vingt-neuvième Réunion seront invités à examiner le projet d'ordre du jour provisoire de la trentième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique, où seront indiqués les thèmes que pourraient traiter les groupes de travail et les lieux où pourraient se tenir les prochaines réunions. En décidant du lieu de la trentième Réunion et des thèmes devant y être traités par les groupes de travail, ils faciliteraient grandement la préparation et l'organisation de cette réunion. Les participants sont invités à se préparer à proposer et passer en revue des thèmes à l'intention des groupes de travail de la trentième Réunion. Le Secrétariat fournira, sur demande, une copie de la lettre d'accord type spécifiant les responsabilités de l'Organisation des Nations Unies et du pays hôte.

Les participants sont également invités à débattre de toute autre question liée à l'organisation de leurs travaux, en vue d'en améliorer la teneur et le suivi.

Documentation

Note du Secrétariat sur l'organisation de la trentième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique (UNODC/HONLAF/29/5)

8. Questions diverses

Au titre de ce point, la vingt-neuvième Réunion pourrait aborder d'autres sujets importants, comme les questions urgentes qui ressortent des rapports des pays.

9. Adoption du rapport

Les participants adopteront le rapport sur les travaux de la vingt-neuvième Réunion, qui comprendra les conclusions et recommandations des groupes de travail, le dernier jour de la Réunion.

Annexe

Projet de programme de travail

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Objet</i>
Lundi 16 septembre 2019	8 h 30	Inscriptions
	10 heures	Ouverture de la vingt-neuvième Réunion Point 1. Élection du Bureau Point 2. Adoption de l'ordre du jour Point 6. Suivi de la mise en œuvre, aux niveaux national, régional et international, de tous les engagements à aborder et combattre le problème mondial de la drogue énoncés dans la Déclaration ministérielle de 2019
	15 heures	Point 3. Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale
Mardi 17 septembre 2019	9 heures	Point 4. Application des recommandations adoptées à la vingt-septième Réunion Point 5. Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail
	14 heures	Point 5. Groupes de travail (<i>suite</i>)
Mercredi 18 septembre 2019	9 heures	Point 5. Groupes de travail (<i>suite</i>)
	14 heures	Point 5. Groupes de travail (<i>suite</i>)
Jeudi 19 septembre 2019	9 heures	Point 5. Groupes de travail (<i>suite</i>)
	14 heures	Point 5. Groupes de travail (<i>suite</i>)
Vendredi 20 septembre 2019	10 heures	Point 7. Organisation de la trentième Réunion Point 8. Questions diverses
	15 heures	Point 9. Adoption du rapport